

DES REVENDICATIONS EXORBITANTES

Les négociations en cours pour la transposition en droit français de la directive licence sont devenues le théâtre de revendications salariales indiciaires et indemnitaires exorbitantes, cadrée par un ministère et conduite par une DGAC dont personne ne soupçonnait qu'ils puissent faire preuve d'une telle générosité.

Il faut, nous dit-on, s'inscrire dans une évolution

européenne qui serait une sorte de fatalité salutaire et s'aligner sur un prétendu référentiel européen justifiant un accompagnement financier discutable dans ces proportions et totalement coupé des réalités sociales qui nous entourent. Mais le propre du corporatisme solidaire du sol au plafond (de sa petite boutique) est de ne pas s'arrêter à ces détails.

LA GENEROSITE INTERESSEE DE L'ADMINISTRATION

Le cadrage décrit par le Directeur général concerne l'application du droit de grève (durcissement du service minimum), la politique en matière d'approche centrale (accentuation de la concentration),

l'avenir des Bria/Bdp (fermetures annoncées), l'évolution des effectifs (limitation

des recrutements), les conditions de travail des contrôleurs... Autant de points, sans rapport di-

De l'argent en échange d'un droit de grève restreint, des conditions de travail, de quelques BRIA, d'effectifs réduits...

rect avec la licence de contrôle, qui vont servir de monnaie d'échange. La volonté du ministère est d'utiliser cette négociation à d'autres fins, en y mettant le prix. Et autre annonce du Directeur

général: la DGAC va passer un contrat de service public avec la DSNA... comme si elle n'était déjà plus

dans la DGAC.

LA PREPARATION DE LA DSNA AUX EVOLUTIONS EUROPEENNES : CASSE COU

S'adapter au contexte européen en commençant par s'attacher à un référentiel européen de salaire qui, sorti de son contexte social, n'a strictement aucun sens, ne peut pas constituer la base d'une analyse politique sérieuse. C'est pourtant la voie

que certains préconisent. Tout devient clair lorsque l'on sait que la finalité est la création d'une agence européenne appelée

Mosaic. Cette agence (dénommée institut avant les élections) dissoudrait les prestataires des pays impliqués en un prestataire unique ; ce serait donc la fin de la DSNA et bien sûr des statuts de la Fonction publique française qui ne sont pas transposables dans une telle structure. Nos statuts de fonctionnaire trop protecteurs, pas assez précaires, sont la cible favorite des libéraux, de no-

La fusion de la DSNA avec d'autres prestataires européens signifiera la fin de nos statuts Fonction publique française et particulièrement de la garantie de l'emploi.

tre gouvernement ou d'ailleurs. Il faut être bien naïf et bien mal connaître le contexte politique, économique et social de l'Europe libérale pour s'imaginer que notre statut de fonctionnaire puisse survivre à une intégration des prestataires

de services. Une intégration voulue par la commission européenne au travers du concept de FAB. La réduction drastique du

nombre de centre de contrôle ne pourra qu'être la conséquence logique d'un tel programme de fusion de prestataires de navigation aérienne. Les promoteurs de ce projet insensé en ont-ils conscience? Ces apprentis sorciers nous feraient pouffer de rire si la question n'était pas des plus sérieuses et des plus menaçantes pour l'avenir de tous les personnels de la DGAC.